

# Capteur d'ozone OZ7



- Traitement d'eaux douce et eau de mer
- Tensioactifs partiellement tolérés
- Température : 45°C max
- Pression : 1 bar max

## CARACTÉRISTIQUES

Paramètre mesuré	Ozone
Applications	Traitement des eaux (qualité similaire à l'eau potable) et eau de mer Ex : Nettoyage de bouteille, NEP : Nettoyage en place Agents tensioactifs partiellement tolérés
Système de mesure	Cellule fermée à 2 électrodes avec électrolyte
Tension d'alimentation	12...30 VDC, (RL = 500 à 900Ω)
Signal de sortie	4...20mA, bornier à 2 pôles (2x1mm <sup>2</sup> ) Galvaniquement non isolée
Température de service	De 1 à 45°C Compensation du signal automatique
Pression de service	1 bar maxi (sans vibrations et/ou pulsations)
Débit	Environ 15-30 l/h
pH admissible	pH 2 - pH 11
Ajustement du zéro	Non nécessaire
Calibration pente	1 seul point sur le BAMOPHAR 194
Matériaux	PVC-U et Inox 1.4571
Dimensions	Dia 25mm, longueur 220mm (4-20mA)

**Conformité CE** L'appareil satisfait aux exigences légales des Directives Européennes en vigueur.

## CODES ET RÉFÉRENCES

Code	Référence	Plage de mesure	Résolution
193 143	OZ7.MA05	0.01...0.5 mg/l	0.01 mg/l
193 144	OZ7.MA2	0.01...2 mg/l	
193 145	OZ7.MA5	0.01...5 mg/l	
193 146	OZ7.MA10	0.01...10 mg/l	
Consommables			
193 905	M7D-03	Membrane pour OZ7 (sauf OZ7.MA05)	
193 906	M7N-03	Membrane pour OZ7MA.05	
193 958	EOZ 7/W	Électrolyte pour OZ7 (100 ml)	

Autres modèles disponibles sur demande

### Montage et recommandations

Les impératifs de maintien et de contrôle d'un débit constant de l'eau analysée requièrent l'emploi d'une chambre de mesure adaptée (voir doc. 193-95).  
Pour faciliter la mise en œuvre de votre régulation et mesure, nous proposons le montage sur panoplie des différents éléments.



Panoplie (vendue séparément)

# BAMO MESURES

22, Rue de la Voie des Bans · Z.I. de la gare · 95100 ARGENTEUIL

Tél. +33 (0)1 30 25 83 20 Site [www.bamo.fr](http://www.bamo.fr)

Fax +33 (0)1 34 10 16 05 Mél. [info@bamo.fr](mailto:info@bamo.fr)

Capteur d'ozone  
OZ7

27-11-2018

D-193.21-FR-AB

CL

193-21 /1